Questions à Gilles Carrez

TRAVAUX PUBLIÉE LE 04/01/2012

Saisine liée : LA DETTE : UN PONT ENTRE PASSÉ ET AVENIR

21 décembre 2011 : Audition de M. Gilles Carrez, rapporteur Général de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale, par la Section de l'économie et des finances du CESE dans le cadre de la préparation de l'avis intitulé : "La dette : un pont entre passé et avenir".

Le CESE : Vous êtes l'auteur de rapports reconnus sur les finances publiques. Comment analysez-vous la situation actuelle ?

Gilles Carrez : « Nous sommes à une heure de vérité, confrontés au mur de la dette. Nous avons connu une sorte d'addiction au déficit et à l'endettement depuis de nombreuses années. C'est un mécanisme progressif, lent, insidieux, qui n'a pas été apprécié à sa juste valeur. Nous avons vécu au-dessus de nos moyens sans en mesurer les conséquences. Aujourd'hui, avec la crise, nous sommes dans une impasse si nous ne prenons pas de mesures correctrices.

Le CESE : Faut-il de l'austérité pour y remédier ? Ne devrait-on pas donner la priorité à la croissance et à l'emploi ?

Gilles Carrez. : Je réfute l'expression « austérité ». La facilité avec laquelle nous avons pu nous endetter nous a conféré une sorte de souveraineté artificielle. L'idée, c'est d'ajuster les dépenses publiques aux recettes, c'est-à-dire aux prélèvements obligatoires. Si la collectivité publique est capable d'équilibrer son budget, les agents économiques reprendront confiance et pourront relever les défis de l'avenir. Au contraire, la dette est un boulet qui tire le pays vers le bas.

Le CESE : Peut-on envisager une action de court terme pour limiter les « niches fiscales » ?

Gilles Carrez : La fiscalité doit être redéployée avec le souci de la compétitivité du territoire et de la justice fiscale. Les « niches » ont souvent joué un rôle de soupape par rapport à des taux d'imposition dans le haut de la fourchette. En outre, ces dernières années, leur montant a explosé en guise de contournement de la norme budgétaire, c'est le cas pour les aides à l'accession à la propriété. Il est indispensable de maîtriser les niches fiscales et sociales au plus vite. »

© - copyright CESE - Novembre 2026